



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSAA du 13 juin 2023 - REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL

Constat :

Le parcours des lycéens professionnels : Sur 100 élèves entrant en 2de Pro :

33 lycéens quittent leur établissement

- 24 décrochent et sortent sans diplôme
- 9 se réorientent pour obtenir un diplôme de niveau inférieur

28 lycéens s'engagent dans des études supérieures

- 12 décrochent et sortent sans diplôme
- 16 obtiennent un diplôme du supérieur

39 lycéens s'orientent vers l'emploi avec le baccalauréat

- 29 intègrent la vie active directement après le baccalauréat
- 10 intègrent la vie active après une formation secondaire complémentaire

L'insertion professionnelle dépend essentiellement du niveau de diplôme

Les sortants de niveau cap

- 28 % des jeunes s'insèrent professionnellement 6 mois après leur diplôme
- 16 % des jeunes s'insèrent professionnellement quand ils n'ont pas obtenu leur diplôme

Les sortants de niveau bac

- 40 % des jeunes s'insèrent professionnellement 6 mois après leur diplôme
- 30 % des jeunes s'insèrent professionnellement quand ils n'ont pas obtenu leur diplôme

Objectifs de la réforme :

3 orientations et 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises

1. Orientation 1: Mieux accompagner chaque lycéen et lutter contre le décrochage

Mesure 1: Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023

- 50 euros par semaine pour les 1ères années de CAP et seconde BACPRO soit 300 euros par an
- 75 euros par semaine pour les 2èmes années de CAP et première BACPRO soit 600 euros par an
- 100 euros par semaine pour les terminales BACPRO soit entre 600 et 1200 euros par an
- Versement par l'ASP
- Vérifier l'assiduité

Mesure 2: Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

- Français et mathématiques en groupes à effectifs réduits en seconde pro
- Sur la base des tests
- Augmentation des heures en première et terminale
- Outil : PACTE
- Calendrier : LP volontaires en 2023 - Généralisation en 2024

Mesure 3: Permettre aux élèves de choisir des options

- Langues, codage, entrepreneuriat...
- Outil : PACTE
- Calendrier : LP volontaires en 2023 - Généralisation en 2024

Mesure 4: Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme, puis soit accéder à l'emploi, soit poursuivre des études

- Modification du calendrier des épreuves
- Accompagnement personnalisé

Pour poursuivre: des cours intensifs sur 4 semaines

Pour s'insérer: augmenter de la durée des stages de 50%

- Outil: PACTE et bureaux des entreprises
- Calendrier : Année 2024-2025

Mesure 5.1: Tous droits ouverts

Risque de décrochage

- Accéder à des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation
- Conserver son statut d'élève et de retour possible pendant quelques mois
- Calendrier : Rentrée 2023 dans tous les lycées

Mesure 5.2: Créer un dispositif ambition emploi

Dispositif d'accompagnement post lycée sans solution

- Conserver son statut d'élève pendant 4 mois (jusqu'au 31 décembre)
- Bénéficier de différents dispositifs (stages, immersion dans des classes de terminale, appui à la recherche d'emploi, ou contrat d'apprentissage)
- Après 4 mois si aucune solution trouvée: contrat d'engagement jeune proposé
- Calendrier : Rentrée 2023 pour tous les jeunes sans solution

Mesure 5.3 : Parcours de consolidation

Repérage en pré-affectation de terminale Bacpro poursuivant en BTS

- Proposition d'un parcours de consolidation
- Outil : PACTE
- Calendrier : Rentrée 2023 en expérimentation - Généralisation en 2024

Mesure 6 : Ouvrir le LP aux partenariats

Pour les élèves en fin de parcours CAP et BACPRO et qui souhaitent s'insérer:

- Accompagnement par France travail et ses partenaires
- Calendrier : Rentrée 2023 accompagnement de 50% des élèves de terminale souhaitant s'insérer - 100% en 2024

2. Orientation 2: Faire du lycée pro un choix d'avenir

Mesure 7 : Adapter l'offre de formation: Rénover un quart des diplômes d'ici 2025 et démultiplier le nombre annuel de fermetures et d'ouvertures de formations

- 50 diplômes renouvelés en 2024 et 100 en 2025
- Fermer les formations qui insèrent peu ou mènent à de faibles poursuites
- Ouvrir des formations porteuses
- Outil :
- France 2030
- Schéma pluriannuel de la carte des formations
- CNR
- Déploiements d'outils interactifs Orion
- Calendrier: Rentrée 2026

Mesure 8 : Créer des formations courtes et complémentaires après diplôme

- Développer les formations Bac +1
 - Chaque Bac pro offrira au moins une spécialité Bac +1
 - En lien avec les entreprises
- Calendrier:
- + 5 000 places dans les établissements volontaires en 2023
 - + 10 000 places dans les établissements volontaires en 2024
 - + 20 000 places dans les établissements volontaires en 2025

Mesure 9 : Créer le bureau des entreprises : 76 Bureaux et 63 ETP

Objectifs :

- Création d'un bureau par LP et SEP
- Permet d'ouvrir un réseau professionnel aux jeunes
- Créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire

Missions :

- Mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire
- Organisation des temps de stage et d'alternance
- Intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes
- Participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation

Financement :

- ETP du schéma d'emplois sur le volet administratif pour les superviseurs départementaux des bureaux des entreprises et le conseiller technique au niveau académique
- ETP du schéma d'emplois sur le volet enseignement (23 ETP) et du CFA académique (30 ETP) pour les responsables des bureaux des entreprises

Calendrier: Rentrée scolaire 2023

3. Orientation 3: Donner à l'équipe éducative des moyens pour agir

Mesure 10 : Permettre aux enseignants volontaires d'exercer de nouvelles missions PACTE

Missions :

- Réalisation des options
- Accompagner les difficultés scolaires (intervention en petits groupes)
- Prévenir et lutter contre le décrochage
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi
- Accompagner la suite du parcours (consolidation BTS ; accompagnement après l'année de terminale)
- RCD
- Lien école – entreprise
- Projets d'établissement (CNR)
- Accompagner les collégiens dans la découverte des métiers

Calendrier: Rentrée scolaire 2023

Mesure 11 : Accompagner la prise de fonction des nouveaux chefs d'établissement

Mise en place d'une formation pour les nouveaux chefs d'établissement

- Conduite du changement
- Direction de projet
- Animation d'un collectif

Calendrier: Rentrée scolaire 2023 pour les nouveaux - Rentrée 2024 pour tous les encadrants

Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique autour du projet de l'élève

Renouvellement de la formation des enseignants de LP

- Répondre aux besoins nouveaux (carte des formations)
- Se former en entreprise ou dans un campus (tous les 3 ans)
- Disposer d'une trousse de compétences sociales et comportementales

Calendrier:

- Rentrée scolaire 2023 et 2024 : formation des formateurs dans une académie sur deux
- Rentrée 2024 et 2025 : déploiement de la formation en deux vagues

Carte des bureaux des entreprises :

Ariège : 4 postes

Aveyron : 4 postes

Haute Garonne : 20 postes

Gers : 4 postes

Lot : 4 postes

Hautes Pyrénées : 4 postes

Tarn : 8 postes

Tarn et Garonne : 5 postes